

## Appel à Projets 2023 Généraliste Règlement

### Cadre AAP 2023

Dans le cadre de ses missions visant à soutenir le développement de projets améliorant la connaissance des pathologies du périmètre de la filière et/ou leur prise en charge, la Filière MCGRE lance un Appel à Projet (AAP) généraliste.

### 1. Objectif

Faciliter la mise en place de projets innovants.

### 2. Thématiques ciblées :

Le projet doit s'inscrire dans la recherche clinique, la recherche fondamentale ou dans le domaine des sciences humaines, **excepté le dépistage néonatal** (des financements propres y seront consacrés).

### 3. Éligibilité

Cet AAP est ouvert aux projets portés par des centres de référence, compétence et laboratoires de recherche de la filière.

**/!\ Les lauréats des AAP 2022 ne peuvent présenter de projet.**

### 4. Critères de Sélection :

- Pertinence (des actions proposées pour l'atteinte des objectifs)
- Cohérence/qualité des actions proposées
- Innovation pédagogique/outil
- Qualité de l'équipe pédagogique/environnement
- Impact (Bénéfices pour l'audience cible, dissémination, continuation éventuelle du projet)
- Budget (En adéquation avec les actions proposées)

### 5. Procédures et calendrier :

1. Dossier de candidature :

Une fois le dossier de candidature saisi, merci de le faire parvenir à :

[contact@filieremcgre.fr](mailto:contact@filieremcgre.fr) avec en objet **AAP généraliste 2023**

Date limite de dépôt : **16 avril 2023**

2. Etude des candidatures par le comité de sélection entre le 17 avril 2023 et le 15 juin 2023

3. Annonce des résultats lors de la 16<sup>e</sup> journée de la filière, le 16 juin 2023.

4. Constitution des dossiers administratifs, dès l'annonce des résultats.